

EQUIFAB

Votre garantie

Équifab Inc. garantit que le produit est exempt de défauts de matière et de fabrication à la date d'achat pour une période de 18 mois pour les variateurs et de deux (2) ANS sur les autres pièces.

Si, au cours de la période de garantie, le produit s'avère défectueux (à la date d'achat) en raison d'un défaut de matière ou de fabrication, Équifab Inc. procédera gratuitement à la réparation ou au remplacement (à la discrétion d'Équifab Inc.) du produit ou de ses pièces défectueuses, sous réserve des conditions ci-dessous. Équifab Inc. se réservent le droit de remplacer les pièces ou produits défectueux par des pièces ou produits neufs ou révisés en usine. L'ensemble des pièces et produits remplacés deviendra la propriété d'Équifab Inc.

Conditions

1. Cette garantie ne couvre ni les frais de transport ni les risques associés aux trajets de dépôt et de récupération de votre produit chez le revendeur.
2. Cette garantie ne couvre aucun des points suivants :
 - a) Les entretiens périodiques et les réparations ou remplacements de pièces par suite d'usure normale.
 - b) Les détériorations ou défauts résultant d'une utilisation, d'un fonctionnement ou d'une manipulation du produit non conforme à une utilisation normale
 - Une installation ou une utilisation du produit non conforme à sa destination prévue ou aux instructions d'installation et d'utilisation d'Équifab Inc.